

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



Agence des Travaux et de Gestion des Routes



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Sélection d'un consultant pour la maitrise d'œuvre des travaux du PERA en six lots

Ref PPM : C/ DGER/067

Cet avis annule et remplace l'avis publié dans le journal l'AS N°6256 du 05/10/2026

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le journal « L'AS » du 19 décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE SENEGAL) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures a obtenu, du Fonds d'Entretien routier autonome (FERA), des fonds afin de financer le programme d'entretien routier, et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre de marchés de prestations intellectuelles pour la maitrise d'œuvres des travaux du PERA.
3. Les services attendus du consultant comprennent, sans que l'énumération ne soit limitative :
 - ✓ l'analyse des études d'exécution et des notes de calcul ;
 - ✓ le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux ;
 - ✓ le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre conformément aux prescriptions techniques ;
 - ✓ le contrôle de la prise en charge par l'entreprise des aspects environnementaux ;
 - ✓ l'assistance au Maître d'Ouvrage lors des réceptions partielles, provisoires et définitives.

Le réseau routier national sera subdivisé en six (06) zones géographiques. Chaque zone fera l'objet d'une mission distincte, assurée par une équipe distincte dont la composition et les qualifications seront identiques pour l'ensemble des zones, telles que définies ci-après :

- ✓ Lot 1 : Réseau routier de la région de Dakar ;
- ✓ Lot 2 : Réseau routier des régions de Thiès et Diourbel ;
- ✓ Lot 3 : Réseau routier des régions de Saint Louis, Louga et Matam ;
- ✓ Lot 4 : Réseau routier des régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick ;
- ✓ Lot 5 : Réseau routier des régions de Tambacounda et Kédougou ;
- ✓ Lot 6 : Réseau routier des régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou.

La durée prévisionnelle des prestations est de 12 mois.

4. Les Consultants intéressés et éligibles sont invités à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services décrits ci-dessus. Le Consultant devra être un **cabinet d'études disposant d'une solide expérience dans le domaine de la surveillance et du contrôle des travaux routiers.**

Les candidats devront fournir, au minimum, les informations suivantes :

- ✓ une présentation succincte du cabinet, précisant notamment ses domaines d'activités, ses domaines d'intervention et son nombre d'années d'expérience ;
- ✓ les qualifications et références du cabinet dans le domaine des prestations similaires, avec indication des missions réalisées ;
- ✓ une description de l'organisation technique, managériale ainsi que des moyens logistiques du cabinet ;
- ✓ une présentation des qualifications générales et de l'expérience du personnel clé envisagé pour l'exécution de chaque mission.

Les informations fournies devront permettre d'apprécier les qualifications et l'aptitude du candidat à réaliser les prestations objet du présent avis.

Il est demandé aux candidats de limiter leur dossier de manifestation d'intérêt à **quinze (15) pages environ**.

Les candidats peuvent s'associer sous la forme d'un groupement afin de renforcer leurs compétences et capacités respectives.

5. Une liste restreinte des candidats présentant les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue du présent appel public à manifestation d'intérêt.

Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières. Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SBQC), conformément aux dispositions du décret n° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

La présélection sera effectuée sur la base des critères suivants :

A. Qualification générale du cabinet dans le domaine (N) : 30 points

Nombre d'années d'expérience générale du candidat dans le domaine du contrôle et de la surveillance des travaux routiers :

- **N > 10 ans : 25 points**, majorés de 1 point par année supplémentaire, dans la limite de 30 points ;
- **05 ans ≤ N ≤ 10 ans = 10 points ;**
- **N < 5 ans = 0 point.**

B. Organisation technique et managériale du cabinet : 20 points

Ce critère portera notamment sur la pertinence de l'organisation technique et managériale du cabinet ainsi que sur les moyens humains et logistiques mobilisables pour l'exécution de la mission.

C. Expérience dans des missions similaires : 18 points

Le candidat devra justifier de **trois (3) missions similaires** de contrôle, de surveillance ou de supervision de projets routiers, notamment dans les domaines de l'entretien périodique, de la réhabilitation ou de la construction de routes revêtues ou non revêtues, réalisées au cours des **dix (10) dernières années à compter de 2016**.

Chaque mission similaire justifiée sera notée **6 points**, pour un maximum de **18 points**.

D. Qualification et expérience du personnel clé envisagé pour la mission : 32 points

Le candidat devra disposer d'un personnel composé au minimum des experts suivants :

- ✓ Trois (03) ingénieurs routiers seniors (Bac+5) avec une expérience générale d'au moins dix (10) ans (noté 24 points soit 08 points / ingénieur routier).
- ✓ Deux (02) techniciens supérieurs en génie civil ou équivalent (Bac+2) avec une expérience générale d'au moins cinq (05) ans (noté 8 points soit 04 points / technicien supérieur).

La note minimale requise pour être présélectionné est fixée à soixante-quinze (75) points sur cent (100).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-après, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00 :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal)

Rue F x David DIOP, Fann Résidence, Dakar

Secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés

Tél. : (+221) 33 869 07 51

Courriels : rndour@ageroute.sn ; ambaye@ageroute.sn ; ageroute@ageroute.sn

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, à l'adresse mentionnée ci-dessus ; au plus tard **le 29 octobre 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**, et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection de consultants pour la maîtrise d'œuvre des travaux du PERA en six lots** ».

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français ; celles qui seront soumises dans une autre langue seront rejetées.

N.B : Il est à noter que l'intérêt manifesté par une firme, un bureau d'études ou groupement de bureaux, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur les listes restreintes.

Le Directeur Général

Gallo BA